Nations Unies E/ICEF/2020/L.3

Conseil économique et social

Distr. limitée
11 février 2020
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 2020
11-13 février 2020
Point 5 b) de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des premières prorogations pour deux mois des programmes de pays pour l'Argentine et l'Uruguay et des premières prorogations pour un an des programmes de pays pour la Colombie, le Liban, le Tadjikistan et le Zimbabwe, prorogations approuvées par la Directrice générale et dont le détail est donné au tableau 1 du document publié sous la cote E/ICEF/2020/P/L.5 ;

2. *Approuve* la prorogation pour trois mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, qui fait suite à une prorogation de quinze mois et à une prorogation d'un an et dont le détail est donné au tableau 2 du document publié sous la cote E/ICEF/2020/P/L.5.

20-01980 (F) 100220 110220

Merci de recycler